

Procès-verbal Conseil Communautaire 28 avril 2022 Présidé par Jean-Yves Brenier

Étaient présent(e)s

Bernard Attavay – Montalieu-Vercieu (à distance)	Sophie Guillaud-Pivot – Corbelin
Thierry Bekhit – Saint-Romain-de-Jalionas	Bernard Carrier Salvador Redon (supp) – Saint Hilaire de Brens
Maurice Belantan – Vézeronce-Curtin	Bernard Jarlaud – Morestel
Martine Bert – Trept	Estelle Keller – Morestel
Aurélien Blanc – Saint Marcel Bel Accueil	Stéphane Lefevre – Courtenay
Sylvie Bogas – Moras	Annick Merle – Frontonas
Myriam Boiteux – Les Avenières Veyrins- Thuellin	Eric Morel – Trept
Alexandre Bolleau – Sermérieu	Léon-Paul Morgue – Vernas
Olivier Bonnard – Creys-Mépieu	Nathalie Péju – Porcieu-Amblagnieu (à distance)
Stéphane Bouchex-Bellomie – Soleymieu	Marie-Lise Perrin – Morestel
Jean-Yves Brenier – Leyrieu	Didier Pilon – Dizimieu
Lucette Brissaud – Tignieu-Jameyzieu	Gilbert Pommet – Tignieu-Jameyzieu
Jean-Yves Cado – Chamagnieu	Annie Pourtier – Le Bouchage
Bernard Castilla – Les Avenières Veyrins- Thuellin	Aurélie Dothal (supp) – Hières sur Amby
Rémi Chatelat – Frontonas	Joseph Quiles – Optevoz
Nora Chebbi – Annoisin-Chatelans	Camille Regnier – Vignieu
Cécile Dugourd – Tignieu-Jameyzieu	Philippe Reynaud – Tignieu Jameyzieu (à distance)
David Emeraud – Montcarra (à distance)	Yvon Roller – Siccieu Saint Julien et Carisieu
Anne-Isabelle Erbs – Saint-Chef	Jean-Yves Roux – Vasselin
Youri Garcia – Les Avenières Veyrins-Thuellin	Simone Salas – Les Avenières Veyrins Thuellin
Frédéric Gehin – Corbelin	Maria Sandrin – Arandon Passins (à distance – après la délibération 3)
Nicole Genin – Saint Sorlin de Morestel	Jean-Louis Sbaffe – Tignieu-Jameyzieu
Corinne Georges – Saint Romain de Jalionas	Stéphanie Tavernese-Roche – La Balme les Grottes
Grégory Gibbons – Panossas (à distance)	Eric Teruel – Parmilieu
Eric Gilbert – Crémieu	Denis Thollon – Saint Baudille de la Tour (à distance)
Christian Giroud – Montalieu-Vercieu	Joëlle Varcelice – Villemoirieu (à distance)
Nathan Gomes – Tignieu-Jameyzieu (à distance)	Frédéric Vial – Morestel
Frédéric Gonzalez – Bouvesse-Quirieu	Serge Puype - Charette
Sylvain Granger – Brangues	
Jérôme Grausi – Saint Romain de Jalionas	

Ont donné pouvoir :

Alexandra Contamin donne pouvoir à Sylvie Bogas Dominique Desamy donne pouvoir à Maurice Belantan Christiane Drevet donne pouvoir à Christian Giroud Alexandre Drogoz donne pouvoir à Anne-Isabelle Erbs Christian Franzoï donne pouvoir à Jean-Yves Brenier Frédérique Luzet donne pouvoir à Nora Chebbi Alain Moyne Bressand donne pouvoir à Annick Merle Tristan Pain donne pouvoir à Myriam Boiteux Francis Spitzner donne pouvoir à Frédéric Vial

Étaient absent(e)s excusé(e)s :

Richard Arnaud - Chozeau	Luc Fabrizio – Les Avenières Veyrins-Thuellin
Christelle Chieze – Saint Chef	Azucena Hernandez - Crémieu
Raymond Contassot - Salagnon	Nicole Sitruk – Les Avenières Veyrins-Thuellin

La séance est ouverte.

En préambule, le président annonce la démission de madame Badie et de monsieur Lagrange (commune des Avenières Veyrins Thuellin). De ce fait, seront nouvellement conseiller(e)s communautaires madame Boiteux et monsieur Fabrizio, ce dernier étant excusé pour la séance.

Il est procédé à l'appel des présents. Le quorum est atteint. Monsieur Gehin est nommé secrétaire de séance.

Sortie de monsieur Cado

Approbation des procès-verbaux des conseils communautaires des 3 et 24 mars 2022

- Le conseil communautaire approuve à la majorité des membres présents et représentés le procès-verbal du conseil communautaire du 3 mars 2022 (64 pour 1 abstention)
- Le conseil communautaire approuve à la majorité des membres présents et représentés le procès-verbal du conseil communautaire du 24 mars 2022 (64 pour 1 abstention)

Retour de monsieur Cado

I. Délibérations

Ingénierie et développement territorial

1. Stratégie foncière : protocole de coopération entre la communauté de communes les Balcons du Dauphiné et l'Établissement Public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA)

Monsieur Giroud indique que l'EPORA est un établissement public foncier d'État. Le foncier représente un enjeu important en matière d'aménagement du territoire. La communauté de communes souhaite donc élaborer une stratégie foncière, indispensable pour maîtriser au mieux la ressource foncière. En outre, la loi Climat et Résilience du 21 août 2021 renforce les écosystèmes et lutte contre l'étalement urbain. Elle intègre des objectifs quant au rythme d'artificialisation des sols, à la hauteur d'une division par deux à horizon dix ans, afin d'atteindre le Zéro Artificialisation Nette (ZAN) en 2050. L'EPORA dispose d'outils permettant d'accompagner les Balcons du Dauphiné dans la maîtrise ou le recensement du foncier indispensable aux politiques choisies.

Afin de mettre en œuvre son Plan Local de l'Habitat (PLH), la communauté de communes des Balcons du Dauphiné doit réaliser une étude foncière portant sur le développement de l'habitat dans les bourgs, afin d'entraîner une gestion économe de l'espace et renforcer les centralités.

L'EPORA accompagne les collectivités dans l'identification des gisements fonciers, la définition de stratégies de mobilisation foncière, l'acquisition de fonciers, la vérification de l'économie et de la faisabilité des projets. Certaines communes des Balcons du Dauphiné ont déjà conclu des conventions avec l'établissement.

Le protocole de collaboration est une convention-cadre, portant dans un premier temps sur l'étude foncière inscrite au PLH. Dans un second temps, des avenants élargiront la mission vers le développement et la maîtrise du foncier, sur les plans économiques, agricoles, de l'habitat et de l'environnement et selon les orientations politiques du mandat.

La convention mentionne plusieurs éléments clés. Tout d'abord, le périmètre d'intervention de l'EPORA est compatible avec l'ensemble de l'intercommunalité. Celle-ci souhaite se doter d'une stratégie foncière. Cette convention, d'une durée de six ans, a pour objectif de partager l'information, définir les secteurs à enjeux du territoire, réaliser les études nécessaires pour définir les potentialités de développement urbain, économique et naturel, convenir des modalités de coopération pour développer avec les communes de l'intercommunalité les projets et les actions de mobilisation foncière. Ce protocole pourra supporter des avenants, en fonction de l'évolution des compétences de l'intercommunalité et de son souhait de travailler sur d'autres sujets.

La première mission concernera le PLH. Plus globalement, la convention a pour but de favoriser la vitalité économique, de manière à pouvoir mobiliser, à terme, des terrains, pour assurer la compétence économique de la communauté de communes. En outre, cette convention contribuera aux missions d'aménagement et de revitalisation des centralités. Elle participera à la désartificialisation, à la renaturation et à la sécurisation des espaces à risque.

D'autre part, ce protocole-cadre prévoit trois types de conventions. Tout d'abord, dans la convention de veille et de stratégie foncière, l'EPORA mènera des études foncières de faisabilité et de développement, qu'il cofinancera. Il pourra acquérir des biens. Cette convention s'appliquera sur l'ensemble du territoire et en particulier dans les polarités. La signature sera tripartite, entre la communauté de communes, la commune et l'EPORA.

Ensuite, la convention opérationnelle désigne l'EPORA maître d'ouvrage. Elle lui permet de démolir, de dépolluer les terrains, de les aménager puis de les restituer à la collectivité ou à d'autres opérateurs, pour que des opérations immobilières y soient menées. Ces conventions dureront entre trois et sept ans et, sauf cas particulier, les prix de remise sur le marché correspondent au prix de revient, diminués des minorations foncières consenties.

Enfin, si le portage se prolonge, une convention de réserve foncière sera signée, pour une durée de sept à dix ans. Les prix de vente seront alors égaux aux prix de revient, sans abattement.

Des conventions d'étude seront possibles pour des opérations particulières, définissant un cadre de réflexion entre la collectivité et l'EPORA.

Par ailleurs, l'EPORA peut pratiquer des minorations foncières, afin de remettre le terrain sur le marché, en particulier après sa dépollution. La clé de partage sera prévue conventionnellement, et nécessairement entérinée par le conseil d'administration de l'EPORA. La fourchette se situe entre 0 et 50 %, la moyenne s'élevant à 25 % sur le territoire d'intervention de l'EPORA. Ces minorations sont appliquées au cas par cas et selon certains critères. De plus, les communesconcernées par la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) peuvent bénéficier d'une minoration complémentaire sur les opérations de logement social, compatible avec les financements liés au locatif social.

Les études pré-opérationnelles et techniques sont financées à 50 % par la collectivité mandataire et à 50 % par l'EPORA. Pour mémoire, l'évaluation du PLH est prévue en 2023.

L'EPORA intervient aussi sur la vitalité commerciale et agricole, et plus particulièrement sur le programme « Petites Villes de Demain », qui a notamment agréé Crémieu, avec le concours des Balcons du Dauphiné. Ainsi, la signature de la convention « Petites Villes de Demain » permettrait une réflexion intercommunale entre les six centralités des Balcons du Dauphiné.

Toutes les conventions sont tripartites. La signature de la communauté de communes entraîne automatiquement la signature des communes concernées, et inversement.

La première opération souhaitée avec l'EPORA concerne les gisements fonciers pour l'habitat. Le budget 2022 prévoyait une enveloppe de 100 000 euros fléchée dans le PLH. Cette opération serait financée à 50 % par l'EPORA et à 50 % par l'intercommunalité, soit au maximum 50 000 euros pour chaque partie.

Un comité de pilotage et des comités techniques seront créés. Les communes concernées y seront intégrées. Des référents sont chargés de gérer les données personnelles.

Le président remercie monsieur Giroud pour sa présentation. La question foncière est centrale pour l'ensemble des communes, expliquant l'enveloppe budgétaire de 100 000 euros pour la veille foncière dans le budget 2022.

Monsieur Gilbert souligne que la délibération comporte deux dimensions : l'opportunité de la mise en place d'un opérateur d'une part, le choix de l'opérateur d'autre part. Cette mise en place est tout à fait pertinente, eu égard aux objectifs de politique publique de l'intercommunalité, notamment en matière foncière. Il demande si d'autres organismes que l'EPORA existent pour ce type de mission et, le cas échéant, quels points forts ont poussé le bureau à choisir l'EPORA plutôt qu'un autre.

En outre, il s'enquiert des articulations prévues de la convention-cadre avec les conventions préexistantes de certaines communes, comme Crémieu, avec l'EPORA. De même, les objectifs de l'intercommunalité et ceux de la commune doivent être mis en cohérence, tout en restant garantis. Certains projets sont très impactants et importants pour les populations. Par exemple, la friche industrielle de Crémieu, d'une surface de plusieurs hectares, fait l'objet d'une convention avec l'EPORA, mais les élus de la minorité ne parviennent pas à obtenir des informations, et les citoyens encore moins. L'ajout d'un opérateur pourrait créer un filtre supplémentaire en matière de transparence quant aux décisions prises pour des terrains cruciaux pour l'avenir de la commune.

Monsieur Giroud répond que l'EPORA est un établissement public d'État et, par conséquent, est financé par les taxes foncières et les cotisations des collectivités. En outre, il est le seul opérateur pouvant travailler avec les collectivités. Son conseil d'administration est composé de représentants des départements, de la région et de l'État, par le biais du ministère des Finances. L'EPORA avait été créé pour gérer la reconversion des terrains entre Givors et Saint-Étienne, économiquement sinistrés. Son périmètre a été progressivement élargi par l'État et recouvre désormais une partie de l'Isère.

Par ailleurs, plusieurs communes ont effectivement déjà signé des conventions avec l'EPORA, tripartites ou non. Le conseil d'administration de l'EPORA souhaite établir un lien avec l'intercommunalité, afin que ses interventions sur le territoire soient cohérentes. La convention-cadre encadrera le travail ou les objectifs définis entre les communes et l'EPORA, sans rajouter quoi que ce soit au travail déjà en cours. La communauté de communes pourra directement mandater l'EPORA, par exemple pour le PLH, compétence communautaire.

Néanmoins, dans un souci de fluidité, les communes seront aussi signataires des conventions tripartites concernant les secteurs faisant l'objet d'une étude. Lorsqu'une convention est plutôt *leadée* par une commune, comme à Crémieu, la responsabilité financière lui échoit. En revanche, l'intercommunalité assume les risques financiers lors d'une convention portant sur du foncier économique relevant de sa compétence.

- Le conseil communautaire adopte les termes du protocole de coopération entre l'EPORA et la communauté de communes les Balcons du Dauphiné à l'unanimité des membres présents et représentés (66 voix).
- 2. Veille et stratégie foncière : convention tripartite entre la commune de Frontonas, l'Établissement Public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA) et la communauté de communes les Balcons du Dauphiné.

Monsieur Giroud indique que la commune de Frontonas souhaite établir une stratégie foncière de surveillance sur les terrains qui pourraient faire l'objet d'un droit de préemption ou, dans les secteurs non concernés par ce droit, sur les possibilités liées à des enjeux économiques, spécifiquement sur le commerce.

Cette convention tripartite sera signée pour une durée de six ans. Son enveloppe prévisionnelle d'intervention s'élève à 600 000 euros et, pour les analyses foncières, 60 000 euros. 50 % seront pris en charge par l'EPORA et 50 % par la commune. L'intercommunalité signera la convention, sans porter financièrement l'opération.

Enfin, l'EPORA remettra, dans un délai maximum de six ans, les terrains à leur prix de revient. Aucun abattement n'est prévu pour le moment, mais des avenants pourront être ajoutés après négociation pour des cas particuliers. Les abattements concernent généralement les friches industrielles induisant une dépollution, qui génère des coûts conséquents. Or, le marché ne peut pas absorber de tels surcoûts. En conséquence, les départements, la région et l'État absorbent cette remise à niveau des terrains pour le marché immobilier.

Madame Merle remercie monsieur Giroud pour cette présentation. L'EPORA a aussi été rencontré suite au départ du boucher-charcutier-traiteur du cœur de village, propriétaire en indivision du bâtiment. Un autre cas similaire s'est présenté. La commune a donc sollicité l'EPORA pour l'aider à récupérer ces bâtiments, afin de conforter le cœur de village.

Le conseil communautaire adopte les termes de la convention de veille et de stratégie foncière entre la commune de Frontonas, l'EPORA et la communauté de communes les Balcons du Dauphiné à l'unanimité des membres présents et représentés (66 voix).

Le président indique que les décisions prises par le bureau en mars 2022 dans le cadre de sa délégation figurent dans le rapport de présentation de la séance.

Monsieur Carrier Salvador Redon, suppléant de monsieur Guillet sollicite des précisions concernant la décision n° 25-2022, à savoir la convention de partenariat pluriannuelle avec l'association Expériences ViaRhôna. Monsieur Guillet souhaiterait savoir en quoi elle consiste, quel est son président, si d'autres

Procès-verbal — Conseil communautaire du 28/04/2022 – Approuvé au conseil communautaire du 23 juin 2022

associations ont été consultées et si cette mission n'aurait pas pu être gérée par la communauté de communes.

Le président répond que l'intercommunalité a déjà travaillé, en 2021, avec l'association Expériences ViaRhôna, présidée par monsieur Manier. Cette convention fait suite à une proposition de l'association, dont l'intercommunalité s'est saisie. Aucun appel à consultation n'a donc été fait. Expériences ViaRhôna est une course solidaire de Seyssel à Lyon. L'intérêt pour le territoire de cette action a été reconnu, car elle participe notamment à la mise en tourisme de la Via Rhôna, objectif fort des Balcons du Dauphiné. Enfin, elle prolonge la politique vélo votée par le conseil communautaire. Un partenariat pour trois ans a donc été décidé.

De même, le partenariat avec le Tour du Valromey sera prolongé jusqu'en 2026, à la suite d'une première édition en 2021. En effet, les Balcons du Dauphiné sont un territoire de vélo et c'est le sens des orientations qui ont été validées sur le sujet.

Monsieur Bolleau précise que ces partenariats sont travaillés depuis la précédente mandature et se sont concrétisés avec les nouvelles équipes. Peu d'opérateurs sont suffisamment dynamiques pour proposer de nouvelles actions mettant en valeur le vélo et travaillant sur la Via Rhôna, axe essentiel du territoire. La région et le département se sont également engagés dans cette valorisation qui est plutôt positive.

Le président indique par ailleurs que de nombreuses décisions de mars 2022 portent sur les contrats pour l'entretien des Zones Artisanales (ZA) et des espaces verts. Ces devis ont été signés dans l'attente de la consultation, qui sera lancée en 2022. L'objectif est travaillé dans un cadre légal renforcé et dans la perspective de mise en place d'allotissements avec ces prestataires s'ils désirent candidater.. Plus d'une dizaine de lots sont en cours de définition et une entreprise ne pourra être attributaire que de trois lots maximum. Les prestataires actuels seront informés, comme ceux non attributaires à ce jour, de cette consultation.

Au regard d'une des décisions, monsieur Lefevre demande si la communauté de communes dispose bien d'agents techniques qui pourraient se charger de l'entretien des adoucisseurs. Il constate que l'ajout de sel, nécessaire une fois par mois ou tous les deux mois, est facturé 60 euros l'intervention et 10 euros le sac de sel

Monsieur Vial répond qu'il ne s'agit pas uniquement de vider le sac de sel dans l'adoucisseur. Cette démarche permet de faire travailler un artisan du territoire, en évitant un long déplacement aux agents L'effectif du service patrimoine est limité, bien qu'il soit en cours de renfort. Par ailleurs, le comité de travail concernant le patrimoine progresse bien et travaille ces sujets. Certaines communes disposant de bâti communautaire pourraient envoyer un de leurs agents techniques réaliser cette opération.

Monsieur Lefevre souligne d'autre part que l'entretien annuel pour le siège communautaire n'a pas été spécifié et demande combien d'interventions sur les adoucisseurs sont prévues chaque année.

Monsieur Vial ne connait pas précisément la fréquence des interventions qui dépendent des cycles, et par conséquent de l'utilisation.

Services à la population

3. Festival du Solstice de Brangues : Tarification

Madame Pourtier indique que le festival du Solstice de Brangues se déroulera les 18 et 19 juin 2022 pour la partie communauté de communes. Ce festival réunit la communauté de communes des Balcons du Dauphiné et les Nouvelles Rencontres de Brangues (NRB). La programmation proposée a été établie par le comité de travail Culture et est prévue sur la place du village de Brangues. La programmation des Nouvelles Rencontres de Brangues aura quant à elle lieu au domaine Paul Claudel.

Les soirées commenceront à 18 heures avec deux spectacles gratuits. Le premier spectacle sera réalisé par une compagnie de souffleurs, qui propose aussi des actions de théâtre de rue. Les comédiens chuchoteront de la poésie et de la littérature à l'oreille des spectateurs. Le deuxième spectacle s'intitule la Table des Pensées, table de banquet dressée pour douze couverts et à laquelle pourra s'asseoir le public, afin d'entendre des textes qui les plongeront dans l'intimité de personnages.

Ces deux spectacles précèderont celui de la compagnie du Ring Théâtre, qui s'est déjà produite à Brangues en 2018, dans une représentation d'Édouard II.

Procès-verbal — Conseil communautaire du 28/04/2022 – Approuvé au conseil communautaire du 23 juin 2022

Ils proposent en 2022 le *Bal du Nouveau Monde*, en deux épisodes : *Louise et les Sans Terre* le samedi 18 juin et *Camille et le Sans Travail* le dimanche 19 juin. Le Ring Théâtre est une compagnie professionnelle implantée à Besançon. Ce spectacle est issu d'une création collective, à partir de textes de Brecht et de Jana Remond, autrice ayant collaboré avec le metteur en scène, Guillaume Fulconis. Cette proposition artistique fait le pari joyeux qu'il est possible de s'acheminer vers un futur plus sage et plus fraternel. Douze comédiens participeront à ce spectacle. Il sera donné sur la place du village, la scène de la ferme du domaine Paul Claudel s'avérant trop petite.

Le tarif adulte du Solstice de Brangues s'élève à 20 euros, le tarif réduit à 15 euros et le tarif jeune de moins de 18 ans à 10 euros. Le tarif réduit s'applique aux étudiants, aux demandeurs d'emploi et aux allocataires du RSA, sur présentation d'un justificatif.

Le conseil communautaire approuve la grille tarifaire qui sera mise en œuvre dès la saison 2022 pour le festival du Solstice de Brangues à l'unanimité des membres présents et représentés (66 voix).

Arrivée de madame Sandrin

4. Orientations de la politique des services publics à la population

Le président indique que les électeurs ont manifesté leur besoin en services publics au travers des revendications électorales récentes. Ce sujet est travaillé depuis le début du mandat, notamment avec la Convention Territoriale Globale (CTG). Des choix sont nécessaires pour améliorer la qualité de vie des habitants, en tenant compte de leurs besoins et de leurs attentes. Par ailleurs, l'intercommunalité dispose d'une nouvelle directrice des services en milieu rural, madame Revol.

Madame Chebbi salue tout d'abord le comité de travail, dont les 34 élus se sont montrés particulièrement assidus et dynamiques. Les travaux du comité de travail ont ensuite été présentés à la commission transversale, puis au bureau, et enfin au conseil communautaire. L'un des principaux enjeux est de rendre accessibles les services existants sur le territoire et d'en améliorer la visibilité. Il s'agit aussi bien des services disponibles dans les communes et bassins de vie que des services des Balcons du Dauphiné. De plus des partenariats institutionnels ou locaux existent.

L'évolution du territoire a été étudiée, grâce au diagnostic socio-démographique, qui a alimenté les réflexions. La plupart des élus ont aussi participé aux ateliers dédié au diagnostic. La population a augmenté de 1,47 % par an en moyenne entre 2012 et 2017. L'urbanisation se diffuse de plus en plus, d'ouest en est. Le territoire s'avère aussi très familial et compte une part importante d'enfants et de jeunes, mais les jeunes actifs le quittent. Les personnes âgées restent minoritaires, mais leur nombre augmente, ce qui entraîne de nouveaux besoins. Par ailleurs, l'inégalité socio-économique engendre de nombreuses fragilités.

D'autre part, les services disponibles sur le territoire ont été recensés. Les espaces France Service accueillent de nombreuses institutions et des partenaires étatiques, locaux et associatifs. S'y ajoutent les services présents au sein des communes : commerces, mairies, gendarmerie, écoles... Au-delà des bassins de vie, des bassins de services ont ainsi été définis.

Par ailleurs, l'une des principales problématiques identifiée par les élus est la dématérialisation, qui s'inscrit désormais dans la vie quotidienne des administrés. Si elle revêt de nombreux aspects positifs, comme le gain de temps, elle entraîne aussi une perte de lien humain et rend les services difficiles à joindre. En conséquence, la proximité entre les services et les usagers doit être cultivée, dans la mesure du possible. La plupart des élus ne connaissaient pas les espaces France Service, situation qui révèle leur manque de visibilité ainsi que le défaut d'information entre les communes, les CCAS et l'intercommunalité.

Ces nombreux échanges ont généré des propositions, qui ont permis de définir des axes d'action. Le premier axe est de conforter la place de la commune dans la qualité du service rendu à l'usager. En effet, les communes et les CCAS constituent un maillon fort et essentiel dans la visibilité et l'accessibilité des services. Les agents ou les référents sur ces thématiques pourraient être formés en conséquence.

Le deuxième axe concerne l'accompagnement numérique des habitants, qui doit être favorisé par le biais des agents déjà sur le terrain, notamment dans les espaces France Services. Cette démarche maintiendra le contact humain tout en travaillant sur les fragilités numériques de la population. Cet accompagnement mettra en lumière les nouveautés en matière de numérisation. De plus, les missions du conseiller numérique se structurent et sont déjà bien en place.

Le troisième axe porte sur l'organisation de l'itinérance des services, sujet très largement abordé, eu égard à la densité du territoire. Cette itinérance a pour objectif d'aller vers les usagers. La mobilité se traduit tout d'abord par des permanences des agents dans les différents secteurs du territoire. Un bus itinérant, piste écartée par le passé, n'est pas à exclure.

Le quatrième axe concerne la communication autour des services, qui doit améliorer son efficacité. Ainsi, les supports doivent s'adapter à la cible. Une cartographie des services et associations serait pertinente, ainsi qu'un guide sur les activités des espaces France Services.

Le cinquième axe vise à contribuer à l'émergence d'espaces facilitant le lien humain. Ainsi, les projets autour des tiers-lieux se développent, notamment, à Villemoirieu, mais aussi dans d'autres communes. Des travaux porteront sur les méthodes à déployer pour favoriser la convivialité, l'attractivité, la flexibilité et une personnalisation de l'accueil. Un autre groupe de travail sera rapidement constitué sur le sujet des tiers-lieux, où agissent aussi des associations.

Enfin, le sixième axe porte sur l'engagement de l'intercommunalité en appui aux communes, pour la préservation des services publics déjà existants et dans une posture d'accompagnement aux CCAS. Cet axe a émergé lors de la présentation des travaux à la commission transversale. Les CCAS constituent des portes d'entrée pour renseigner, sonder, observer et rapporter ce qui se passe dans les communes.

Ces travaux ne sont pas encore achevés, ils se poursuivront et seront mis en application, grâce à un travail commun avec d'autres comités de travail, comme celui de la mutualisation ou du numérique.

Le président remercie madame Chebbi de cette présentation. Les orientations définies par le comité de travail sont à la fois ambitieuses et très concrètes. Elles constituent un bon exemple de co-construction.

Monsieur Teruel souligne l'importance du projet et l'urgence de sa mise en œuvre. Il se réjouit du travail conjoint à venir entre les différents comités. En effet, l'accompagnement numérique est par exemple freiné par les limites techniques. Ainsi, de nombreux administrés sollicitent de l'aide pour déclarer leurs impôts. Il s'enquiert du calendrier de déploiement des actions.

Monsieur Sbaffe répond que le comité de pilotage sur le numérique se réunira début mai. Un chef de projet sera recruté, afin de déployer le schéma directeur numérique, permettant ainsi une mise en place rapide des actions. Les petites communes ont besoin d'être accompagnées et le seront aussi vite que possible. Elles ne doivent pas hésiter à solliciter le référent numérique, travaillant sur l'espace France Services.

Monsieur Gilbert indique avoir participé au comité de travail sur les services publics et salue l'animation de madame Chebbi, permettant des travaux très riches et de nombreux débats d'idées. Néanmoins, ce sujet est éminemment politique, car l'accès aux services publics constitue aussi un gage de cohésion de la population du territoire, notamment pour les populations les plus fragiles ou défavorisées. Comme indiqué par madame Chebbi, les mairies constituent le point d'entrée des populations pour accéder aux services publics. La dimension communale, au travers des secrétariats de mairie ou des CCAS, ne doit donc pas être oubliée, même si un travail à l'échelle de l'intercommunalité est essentiel.

Par ailleurs, le territoire des Balcons du Dauphiné compte plusieurs dizaines de milliers d'habitants, mais certaines grandes fonctions de service public essentielles, comme la santé, les transports et la justice, en sont absentes. En effet, le tribunal, une maternité et les gares ferroviaires se situent à l'extérieur du territoire. Aborder la problématique des services publics au sein d'un territoire entouré de services impose donc aussi des passerelles et des dialogues avec les autres intercommunalités ou avec ces services.

Enfin, les travaux entrepris doivent améliorer et enrichir l'offre de service public, et non suppléer aux carences ou au désengagement de l'État. La présence postale, relevant désormais davantage du service privé, mais ayant vocation de service au public, est largement fragilisée et inquiète. Le nombre de bureaux de poste au sein de l'intercommunalité a fortement diminué. Or, au-delà de l'envoi de courrier, la Poste est aussi une banque pour une grande partie de la population, notamment celle percevant les minimas sociaux.

Madame Chebbi le remercie pour ces remarques. La communication passe aussi par les membres du conseil communautaire, qui doivent dans un premier temps informer leurs conseils municipaux et secrétaires de mairie de ces travaux. En effet, l'intercommunalité est aussi présente pour les accompagner dans leurs actions, afin de diminuer la vulnérabilité des usagers.

Procès-verbal — Conseil communautaire du 28/04/2022 — Approuvé au conseil communautaire du 23 juin 2022

Monsieur Pommet estime que tous les axes définis sont positifs. Néanmoins, les collectivités peinent à lutter contre la solitude, quelle qu'en soit l'origine : veuvage, maladie, handicap, argent, informatique... Les administrés qui viennent en mairie solliciter de l'aide ne sont pas encore en rupture complète, mais d'autres ne connaissent pas ces services ou n'osent pas parler de leurs problèmes. Il est donc nécessaire d'aller vers eux, afin de les conseiller. Cet axe supplémentaire semble tout à fait essentiel et devrait être ajouté.

Madame Chebbi le rejoint pleinement, y compris dans la nécessité d'inscrire cet objectif de travail. Des réseaux peuvent être créés dans les tiers-lieux, au travers des associations. Les CCAS seront invités à gagner ces espaces, afin de sortir de l'isolement les personnes en difficulté et les orienter vers les interlocuteurs adéquats.

Le conseil communautaire valide les orientations stratégiques en matière de politique des services en milieu rural à l'unanimité des membres présents et représentés (67 voix).

Madame Chebbi remercie madame Nemoz, qui a fourni un travail conséquent et remarquable au sein de ce comité de travail et qui l'a beaucoup accompagné techniquement.

II. Questions diverses

5. Visionnage des rapports d'activité 2019 et 2020

Le président indique que le format vidéo a été préféré au format papier, afin d'en faciliter l'accès. Quatre vidéos ont donc été créées et seront fournies aux membres du conseil communautaire, pour les diffuser lors des conseils municipaux. Elles peuvent aussi être mises en ligne par les communes. Le rapport d'activité 2021 est en cours de réalisation.

Les vidéos des rapports d'activité 2019 et 2020 sont projetées en séance.

Le président précise que ces vidéos présentent des éléments chiffrés synthétiques sur différentes thématiques. Il remercie les services pour leur travail sur cette vidéo, qui diminue largement l'utilisation du papier. Cette restriction est d'autant plus importante que le coût du papier a augmenté de plus de 50%.

6. Conseil du développement

Le président indique que le conseil du développement est en cours de remobilisation. Il s'est réuni dans sa formation plénière à Arandon-Passins, au siège de la communauté de communes. Une lettre de mission est en cours de rédaction, afin de le solliciter notamment sur la question du projet de territoire. Elle précisera les attentes de la communauté de communes en matière d'animation locale et de saisine sur des sujets transversaux. Cette mobilisation citoyenne est d'autant plus importante qu'elle permet d'aller à la rencontre des concitoyens. Enfin, un nouvel appel à mobilisation sera diffusé dans le prochain magazine de la communauté de communes.

7. Problématiques de gestion sur les points d'apport volontaires

Monsieur Gonzalez indique que la collecte sélective connaît de nombreuses difficultés, qui se manifestent par des appels récurrents d'usagers, voire de certains élus. Ces difficultés sont concentrées sur l'ancien territoire du Syndicat Mixte Nord Dauphiné (SMND) : Saint-Romain-de-Jalionas, Frontonas, Chamagnieu, la Balme-les-Grottes...

La collecte sélective est assurée par deux prestataires: Veolia est en charge des ordures dans les conteneurs enterrés et de la collecte des emballages, et Serned, chargé du verre et du papier dans les points d'apport volontaire. Ces deux prestataires font face à une pénurie de personnels. En conséquence, la fréquence des collectes a diminué et environ deux semaines de retard sont constatées. Le syndicat est parvenue à trouver un quai de transfert et de déchargement temporaire au sein d'une entreprise. Ainsi, deux tournées dans la journée sont de nouveau possibles.

La succursale de Veolia située à Chassieu ne parvient plus non plus à assurer le service et est donc assistée par la succursale de la Tour-du-Pin, qui a mis à disposition des véhicules et des chauffeurs.

Les difficultés sont donc bien connues et travaillées. Par ailleurs, le marché ferme de trois ans s'achèvera en décembre 2022, ce qui pourra avoir un impact sur l'avenir. . Une réflexion est menée par les élus du Syclum,

Procès-verbal — Conseil communautaire du 28/04/2022 – Approuvé au conseil communautaire du 23 juin 2022

sur une prise de cette compétence en régie et l'arrêt du recours à des prestataires, à plus ou moins long terme. Le Syclum dispose des compétences nécessaires, mais manque quelque peu de matériel. Cette évolution permettrait une plus grande réactivité et une plus grande souplesse.

Enfin, les évolutions du Syclum ont été présentées à certaines communes, dont, en particulier, la collecte des emballages et du papier, en porte-à-porte, avec des bacs fournis à l'habitant, en alternance hebdomadaire avec la collecte des ordures ménagères. Ainsi, les colonnes dans les communes seraient diminuées, sauf pour celles ayant investi dans des colonnes enterrées. Le verre pourra être densifié en conséquence.

Des travaux ont aussi été entrepris avec des communes et leurs techniciens pour densifier et ajouter des points de collecte. Les communes de Saint-Romain-de-Jalionas et la Balme les Grottes connaissent un déficit de points d'apport volontaire. Tout est mis en œuvre pour résoudre ces problématiques. Enfin, l'augmentation du coût du papier permet sa revente à un tarif plus élevé.

Madame Chebbi indique avoir reçu des retours négatifs de ses administrés, qui n'étaient pas informés des difficultés, et qui se sont plaints sur les réseaux sociaux plutôt qu'à la mairie ou au Syclum. Elle regrette que face à de telles situations, le syndicat ne communique pas aux communes, leur permettant de répondre clairement à la population. En effet, les problématiques de recrutements constituent des éléments de réponse constructifs. Or, les informations pourraient être rapidement diffusées grâce à PanneauPocket, dont disposent presque tous les élus.

Monsieur Gonzalez répond être conscient des problèmes de communication et y travailler. La plupart des communes auront été rencontrées d'ici la mi-mai. Le service communication s'étoffe, le service réduction des déchets et le service technique se mettent en place. Mme Kostus, récemment arrivée, est en charge des collectes sélectives. Le Syclum peut aussi être saisi, afin que les prestataires soient avertis et agissent rapidement. Ces difficultés sont bien liées à une pénurie de chauffeurs, et non à une mauvaise volonté de la part des différents acteurs. Le Syclum lui-même peine à recruter des chauffeurs poids lourds et a dû infléchir sur des revalorisations salariales.

Le président remercie de ces informations, dont la diffusion est importante. Ces difficultés sont inhérentes au contexte de l'emploi et non au service public.. La régie directe pourrait constituer une réponse adéquate dans un futur à venir

Le président rappelle en conclusion que le festival l'Isle en Scène se tiendra du 19 au 22 mai à la Ferme des Dames de Saint-Baudille-de-la-Tour. Un kit communication a été diffusé à chaque commune.

Le prochain conseil communautaire suivant est fixé le mercredi 18 mai 2022.